

Bonnes nouvelles pour les acheteurs sur Internet !

Pour les personnes qui achètent sur Internet, les cyber-marchands devront faire de plus en plus attention envers nous les consommateurs. Exit les livraisons qui prennent 3 semaines de plus que promises. Finis les appels surtaxés vers une hotline ! Remboursements ...

Il n'est pas rare en effet pour le consommateur de devoir attendre plusieurs semaines avant de recevoir un produit en cas de non-disponibilité ou de défaillance logistique du commerçant. Alors que son compte bancaire, lui, est bien souvent débité du montant de l'achat dès la prise en compte de sa commande. L'UFC-Que-Choisir précise sur son site que la législation actuelle donne aux cybermarchands un délai d'un mois pour expédier leurs articles, si aucune date de livraison n'est indiquée au moment de l'achat.

Suite et source => 01net

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le jeudi 20 décembre 2007

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/7993-bonnes-nouvelles-pour-les-acheteurs-internet.html>